

COMMUNE DE JOURGNAC  
87800

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2023/47

Séance du 06 novembre 2023

**Nombre de membres :**  
**En exercice : .....14**  
**Présents : .....12**  
**Votants : .....14**

**Résultat du vote :**  
**Pour : .....14**  
**Contre : .....00**  
**Abstention : .....00**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 6 novembre à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, Maire.

**Présents :** M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOUMILLOUX, M. Laurent BLANCHER, Mme Magalie FAUCHER, M. Robert DESBORDES.

**Absentes excusées :** Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL (a donné pouvoir à M. Stéphane FAROUT), Mme Sabine LOTTE (a donné pouvoir à Mme Marie-Pascale FRUGIER),

Mme Marie-Pascale FRUGIER a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ECOLE POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES AU PRIX DES ENTREES A LA PISCINE.**

**Monsieur le Maire** rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération du 11 juin 2018, définissant les modalités de prise en charge des frais relatifs à l'activité piscine à l'école de Jourgnac.

Il fait part de la proposition faite par Mme la Directrice de l'école élémentaire, de reconduire la prise en charge, pour l'année scolaire 2023/2024, de la participation due par les familles pour les entrées à la piscine d'Aixe-sur-Vienne, soit 50%.

Le montant correspondant sera financé par la coopérative scolaire.

Ces dispositions feront l'objet d'une convention entre la commune et l'école.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré à Jourgnac, le 06 novembre 2023.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Francis THOMASSON

Acte rendu exécutoire après envoi en  
Préfecture le : 9 novembre 2023  
Publication le : 9 novembre 2023

